



Le mardi 18 août 2009

À toutes les directions d'établissement d'enseignement membres du CPD

OBJET : MODIFICATIONS 2009-2010 AU DOCUMENT D'INFORMATION DU CPD

Bonjour,

Vous trouverez, à la page suivante, les principales modifications apportées au document d'information du CPD pour la prochaine année.

Je vous invite à en prendre connaissance et surtout, à vous référer au texte officiel du CPD que vous trouverez sur le site web de la FQDE à l'adresse suivante : <http://www.fqde.qc.ca>

Si vous avez des questions à ce sujet, vous êtes priés de communiquer avec le représentant de votre association ou avec le soussigné au 514-353-8072.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Paul Peterson,
Secrétaire du CPD

Document d'information du CPD : modifications 2009-2010

- 1- Critère de recevabilité : nous avons ajouté les critères suivants : une seule demande collective ou individuelle par formulaire; les compétences visées sont clairement définies; le formulaire doit être **obligatoirement** signé par un représentant officiel d'une association si l'envoi est fait par télécopieur (page 14).
- 2- Critères de sélection : nous avons enlevé le critère concernant les modalités de réalisation (per capita et personne-ressource); nous avons ajouté « les compétences visées sont clairement définies » (pages 14 et 15).
- 3- Normes de subvention : pour un perfectionnement collectif d'association, nous avons apporté une modification concernant le nombre de participants à un **colloque, congrès, conférence** et ce, **afin d'aider les petites associations**; en ce qui concerne la formation universitaire, nous avons fait une catégorie pour l'intégration et une autre pour le parcours de professionnalisation (doctorat, maîtrise ou autre); nous avons éliminé la section « rédaction de thèse, mémoire ou essai » (pages 15 et 16).
- 4- Réclamation de paiement - Règles générales : une seule demande de réclamation par formulaire; la réclamation de paiement devra nous parvenir dans les **quarante-cinq jours** suivant la tenue d'une activité (ceci nous permettra de libérer plus rapidement les sommes d'argent non utilisées (page 17).
- 5- Ajout d'un formulaire : nous ajoutons le formulaire DIII pour le parcours de professionnalisation, incluant les cours universitaires au niveau du doctorat, de la maîtrise ou autre; nous avons ajouté le formulaire RIII pour la réclamation de paiement (pages 26 et 34).
- 6- Modifications aux différents formulaires : une seule demande de subvention ou de réclamation de paiement par formulaire (tous les formulaires).
- 7- Annexes : nous avons apporté des modifications à cette catégorie. Annexe 1 pour les réclamations RI et RIII et l'annexe II pour mission et voyage.
- 8- Vous devez nous faire parvenir votre demande par télécopieur au 514-353-2064 ou par courriel au cpd@fqde.qc.ca .

Paul Peterson,
Secrétaire du CPD